



RETIF

N°1 Européen de l'Équipement de Magasins



RETIF BRIVE
RUE GEORGES ALBA
ZAC DU MAZAUD

19100 BRIVE
Tel:05.55.87.83.91 Fax:
email:brive@retif.eu

TOUS COMMERCE ET COLLECTIVITES

LA NOYERAIE DES ABEILLES
LABRUNETTE

46110 BETAILLE

Code client:100003224 SIRET:41805401100014

NATACHA

FACTURE No 99409638 du 12/03/2026

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	PX BRUT		PX NET	TOTAL HT	*
16898	ETIQ.22X16 BLANCHES ADHESIVE A	1,00	16,49		16,49	16,49	4
OUVERT DE 9H À 18H30 DU LUNDI AU VENDREDI							

*	BASE TVA	% TVA	MT.TVA	RECAPITULATIF
4	16,49	20,00	3,30	Total HT : 16,49 EUR Total TVA : 3,30 EUR Total TTC : 19,79 EUR

REGLEMENT	MONTANT	ECHEANCE
CARTE BLEUE	19,79	12/03/2026

Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à leur paiement intégral par l'acheteur (Loi n°83.335 du 12/05/1980) - Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt pratiqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la présente facture (Art. L441-6 C. com) - Tout retard de paiement entraîne également de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de 40 € (décret n°2012-1115 du 02/10/2012).

SIEGE: SARL VIARGUES 12000 RODEZ FRANCHISE INDEPENDANT Rcs RODEZ 84 B 20
Siret:32889715200059 Ape:4669C Tel:05.65.42.94.40 Fax:05.65.42.94.39
Cap:150.000 EURO NoTVA:FR96328897152 BPO RODEZ 17807/00604/00421719491/35

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos produits sont vendus au travers de nos magasins, selon les termes de notre catalogue général ou extrait de tarif. Le tarif est établi hors taxes au départ du magasin. Nous n'avons pas de représentant. Aucun vendeur n'a le droit de se présenter chez vous en notre nom, avec ou sans le catalogue général, extraits de tarifs ou catalogues. L'acheteur reconnaît être en possession des notices d'utilisation et des précautions d'emploi relatives aux produits vendus.

Article 1. Clause générale

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Article 2. Formation du contrat

Lorsque un devis est établi par nous, il constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales.
- Minimum de commande, expédition et facturation 76 EUROS H.T., à réception du paiement.

Article 3. Livraisons. Transport

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans nos magasins. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Sauf stipulation contraire, tous frais et risques de transport des biens vendus sont à la charge de l'acheteur.

A défaut de réserves expressément émises par l'acheteur lors de la livraison, les produits livrés par nous sont réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'acheteur dispose d'un délai de 48 heures à compter de la réception des produits pour émettre, par écrit, de telles réserves.

Article 4. Reprise de marchandises

Hormis un dysfonctionnement, de quelque nature qu'il soit, validé par nos soins, aucune marchandise ne sera reprise ou échangée passé un délai de huit jours.

Article 5. Réserve de propriété

Le Vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix principal et accessoire conformément aux termes de la loi N° 80335 du 12 mai 1980. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

En cas de redressement ou liquidation judiciaire, les commandes en cours seront automatiquement annulées sans qu'il soit besoin d'en donner avis si les produits ne sont pas encore livrés. Si les produits ont été livrés, notre société se réserve le droit de les revendiquer conformément aux dispositions de la loi N° 85.98 du 25 janvier 1985.

Article 6. Prix. Conditions de paiement. Pénalités

Les prix sont stipulés hors taxes ; leurs montants sont précisés dans notre catalogue général en vigueur au jour de la facturation, ou dans des conditions particulières s'il y a lieu. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis.

Sauf stipulation contraire écrite, le paiement des factures se fait au comptant.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception redevable d'une pénalité pour retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt légal à une fois et demie le taux d'intérêt légal au jour de la facturation.

Article 7. Règlement des litiges

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le domicile du siège du vendeur.